

Sujet : [INTERNET] Fwd: Enquête publique Pouligny-saint-pierre
De : Mireille Landrison <mireille.landrison@gmail.com>
Date : 30/11/2018 14:39
Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

From: Mireille Landrison <mireille.landrison@gmail.com>
Date: ven. 30 nov. 2018 à 14:33
Subject: Enquête publique Pouligny-saint-pierre

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

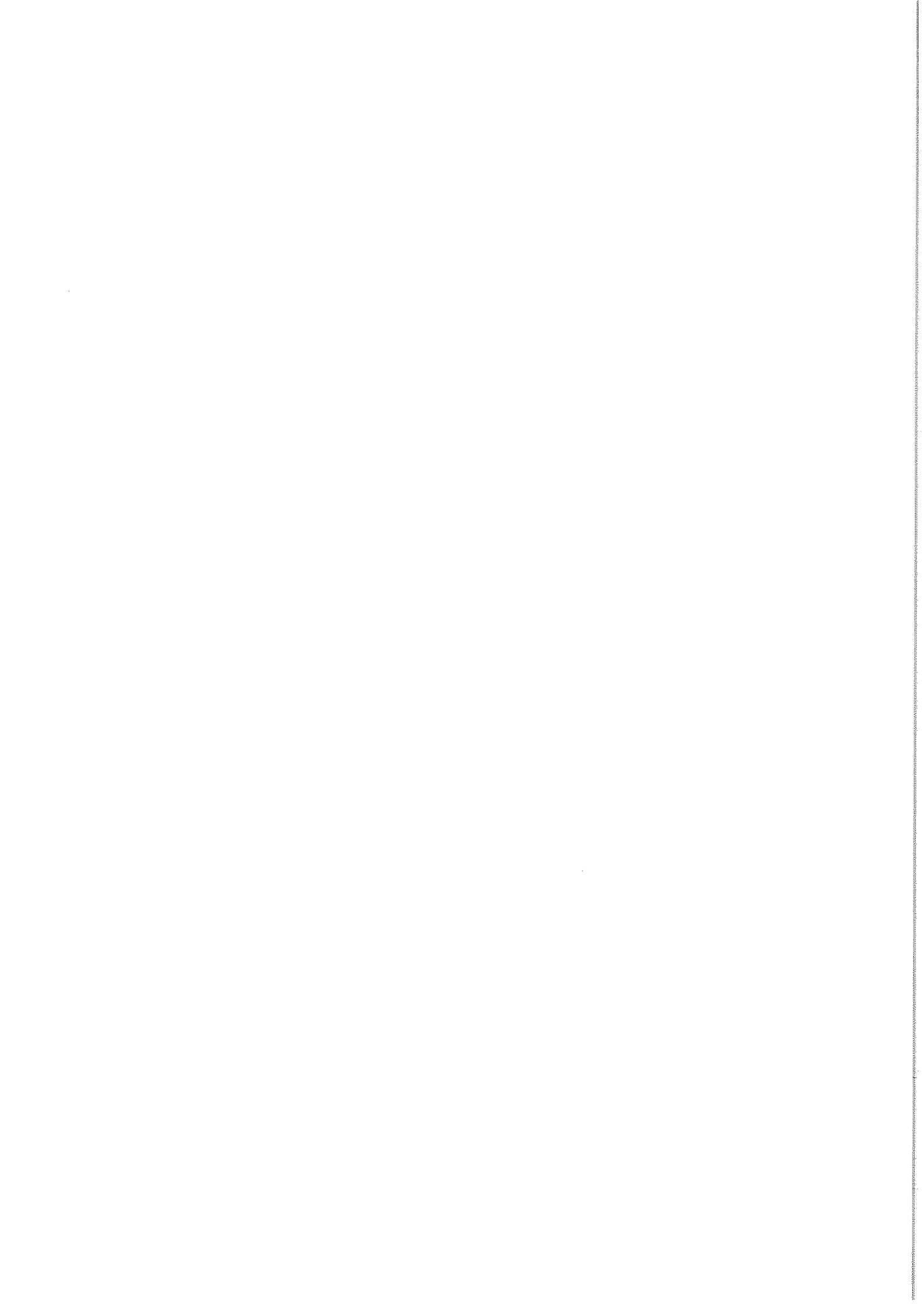
Je vous prie de trouver en pièce jointe l'avis que je souhaite donner au sujet du projet éolien.
En vous remerciant d'en prendre connaissance.

Mireille LANDRISON.

— Pièces jointes : —

Courrier Commissaire enquêteur.docx

30 octets



Madame Mireille LANDRIVON

Poulligny, le 28 Novembre 2018.

Mont la Chapelle

36300 Poulligny Saint Pierre.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Les grands médias nationaux, presse écrite, radios, télévision sont souvent indifférents ou complices de l'Etat, se bornant à relayer les orientations du gouvernement et ainsi, la population est maintenue dans l'ignorance du contexte éolien industriel.

Elle pense que l'éolien va contribuer à réduire les émissions de CO2, réduire la part du nucléaire, assurer la transition énergétique, fournir une énergie propre, écologique et renouvelable, être une source d'électricité locale et donc moins chère, être créateur d'emplois.....

CE QUI EST TOTALEMENT FAUX!

Actuellement, environ 6000 éoliennes sont implantées en France. Il en faudrait 22 000 pour respecter les engagements des responsables politiques.

Autant dire que les paysages de la France entière seront ravagés !

Pour la mise en service de 22 000 éoliennes, il faudrait créer plus de 4000 km de nouvelles lignes à haute tension pour un coût estimé à 40 milliards d'euros.

Sous la pression des puissants lobbies des promoteurs, l'éolien, en France, absorbe des financements au détriment des autres énergies.

A l'étranger, de nombreux pays comme l'Allemagne, la Finlande, le Danemark, l'Angleterre font le constat que l'éolien industriel n'est pas une solution viable pour résoudre les problèmes énergétiques, qu'il est ruineux pour l'économie et qu'il induit des risques importants pour la santé des riverains. Ces pays réduisent la part de l'éolien terrestre et nous, français, nous nous lançons tête baissée dans ce type de production, en le subventionnant très largement ! A croire que l'expérience des uns ne sert pas tous les autres.

Le faible rendement de l'énergie éolienne, de l'ordre de 20 à 25 %, et l'intermittence de la production électrique, à plus forte raison dans une zone peu ventée comme la nôtre, oblige à recourir à des centrales thermiques au gaz polluantes pour compenser les « creux » de production.

Posons-nous les bonnes questions :

- L'éolien est-il une bonne solution pour la transition énergétique ?
- Mérite-t-il le soutien financier dont il bénéficie de la part de l'Etat ce qui, en fin de compte, produit exclusivement l'enrichissement rapide des promoteurs, au détriment des autres moyens de production énergétique ?
- Pouvons-nous faire confiance à nos décideurs en terme de choix pertinents de production énergétique et pour le long terme ?

- Ne serait-il pas plus judicieux de répartir l'aide consentie à l'éolien sur d'autres types de production d'énergie, moins « impactants » et moins « clivants » ?
- Et si une nouvelle fois, abreuvé par les messages orientés et peu documentés des médias, on commettait une grossière erreur que sauront nous reprocher nos enfants et petits-enfants ?

*** Le projet éolien de Pouligny Saint Pierre, avec l'implantation de 5 éoliennes d'une hauteur de 150m est totalement incompréhensible.**

- Si ce projet industriel aboutit, il portera un grave préjudice au paysage naturel et rural constituant l'environnement des communes de Pouligny Saint Pierre, mais aussi du Blanc (4^{ème} ville du département), de Sauzelles, de Saint-Aigny, de Fontgombault, Douadic... parce qu'il sera :

- Dans le **Parc Naturel Régional de la Brenne**.
- A proximité du « **cœur de Brenne** » et de ses étangs, qui débute à Douadic..
- A proximité (environ 800 m) de la **vallée de la Creuse** (site *Natura 2000*).
- A proximité de la « **Réserve Naturelle du Conservatoire des Espaces Naturels de la région Centre** » (*Bois des Roches*), qui « recèle un patrimoine naturel exceptionnel (pelouses calcaires et grottes) et culturel (abris préhistoriques datant du paléolithique supérieur).

Cette réserve bénéficie d'un suivi d'insectes (papillon Azuré du serpolet) et des chauves-souris. Les grottes constituent des sites d'hivernage pour 9 espèces de chiroptères et de mise-bas pour certaines espèces, notamment pour le Rhinolophe euryale, espèce la plus menacée en région Centre/Val de Loire. Le site accueille 50 à 80 % des effectifs régionaux de cette espèce. » (*source : Le p'tit Cabouin 2015*).

- A proximité de **pelouses calcicoles** (Mont la Chapelle, Les Roches)
- Sur un important **couloir migratoire** des oiseaux (Grues cendrées.....)
- A proximité de **la zone de population la plus importante de la commune** (Bénavent et Mont la Chapelle étant les plus « gros » villages de la commune, sans parler de Muant, les Clous, Coulvray....) mais aussi à proximité du Blanc, de Sauzelles, de Saint-Aigny, de Fontgombault et bien entendu de Pouligny.

Pourtant, les promoteurs justifient le choix des zones d'implantation par le fait qu'ils disposent d'un espace dégagé, avec peu de population, ce qui n'est pas du tout le cas dans ce projet.

- A proximité de **nombreux monuments historiques classés ou inscrits** : église de Douadic (22/09/1914), site de l'Epinière, Rosnay (02/10/1986), l'abbaye Notre Dame et l'ancien prieuré de Décenet à Fontgombault (02/08/1985), le Saint Fleuret (05/07/1905), le château Naillac, les églises Saint Cyran et Saint Génitour au Blanc (1932 et 1986), le château et le hameau du Bouchet (02/05 1930 et 19/01/1966), l'église de Pouligny-Saint-Pierre (peintures murales et voute le 05/12/1908, le reste de l'église en 1998), le site de la mer rouge, inscrit pour sa forte qualité paysagère. (22/01/1969)

- Les éoliennes de Pouligny (comme celles de Sauzelles) seront nettement visibles du **château du Bouchet**, emblème de la Brenne et dorénavant ouvert au public.

Les habitants de ces zones rurales seront ainsi privés de leurs droits à vivre en harmonie avec leur environnement qui sera bradé dans l'espoir de retombées financières aléatoires. En l'absence de transports en commun, après la fermeture de structures de santé de proximité (maternité), avec une nette régression des services publics (postes, SNCF, tribunal...) la population locale n'a nullement besoin d'une peine supplémentaire. Les intérêts économiques ne doivent pas prévaloir sur la qualité de vie des habitants, qui constitue leur seule vraie richesse !

Dans l'espoir que vous tiendrez compte de ce constat, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

